

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Monsieur Michel Ducharme conseiller donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2015-02 sera présenté pour adoption.


Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
 - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A » et agro-forestières « AF » ;
 - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs ;
 - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans certaines zones résidentielles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation « R ».
- De mettre à jour des dispositions concernant les stations-service et les postes d'essence.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 25 rue des Loisirs.

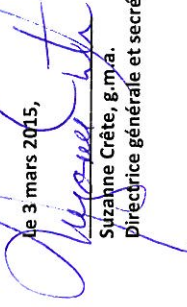
DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 2 mars 2015.


Suzanne Crête, g.m.à.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie-sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 3 mars 2015,


Suzanne Crête, g.m.à.
Directrice générale et secrétaire-trésorière